



Saint Vulbas, le 19 juin 2020

Compte rendu du CSE sécurité du 16 juin 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon(RRH), de Vincent Morel Fourrier (QSE).

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Sylvain De Nicola, Aurélien Delorme, Sandra Monnery, Virginie Gonneau

Représentant syndical CFDT présent : Oualid Barkallah

La séance est ouverte à 9h30.

1. Présentation du bilan AT.

Indicateur de suivi des accidents du travail		Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Progression
Intérimaires	Nombre d'accidents du travail	17	14	24	18	3	↓
	Accidents avec arrêt	17	13	24	17	3	↓
	Accidents sans arrêt	0	1	0	1	0	↓
	Accidents de trajet	4	1	0	0	1	↑
	Accidents avec arrêt	4	1	0	0	0	→
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	→
Salariés	Nombre d'accidents du travail	12	16	16	19	8	↓
	Accidents avec arrêt	10	16	16	19	7	↓
	Accidents sans arrêt	2	0	0	1	1	→
	Accidents de trajet	2	0	0	1	0	↓
	Accidents avec arrêt	2	0	0	1	0	↓
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	→
	Nombre de jours d'arrêt AT	141	227	356	521	200	↓
Nombre d'heures d'arrêt AT	987	1589	2492	3647	1400	↓	
Nombre d'heures	Nombres d'heures globales LSL (exploitation)	257 660	240 993	264 803	258 307	111 465	↓
	Nombres d'heures pour 1 AT (objectif = 12 000)	21 472	15 062	16 550	13 595	13 933	↑
Statistiques	Taux de fréquence	39	66	60	74	63	↓
	Indice de fréquence	18	30	27	33	29	↓
	Taux de gravité	0,55	0,94	1,34	2,02	1,79	↓
Source CARSAT 2016	CTNC-5210B : Taux de fréquence entreposage et stockage non frigorifique : 49						
Source CARSAT 2016	CTNC-5210B : Taux de gravité entreposage et stockage non frigorifique : 3						



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

On remarque sur 2019, un pic important d'AT sur juillet et août sur la population intérimaire. La période d'intégration des Intérimaires cette année a été plus précoce. Il faudra donc être vigilant dès maintenant.

La période COVID-19 a faussé l'analyse puisque le site a été en chômage partiel. On remarque par exemple une très nette baisse sur les manutentions manuelles.

En 2019, il y a eu un seul refus d'AT (émis par la caisse d'assurance maladie, sans contestation de l'employeur).

En 2020, pour le moment, également un refus (émis par la caisse d'assurance maladie, sans contestation de l'employeur).

2. Présentation des fiches d'entreprise.

Documents annexés à ce compte rendu.

La fiche d'entreprise « datée » de St Vulbas et qui ne prend pas en compte le vocal, un test lumière, un test bruit, sera remise à jour cette année.

→ Le CSE demande une étude de bruit spécifique pour les quais. Suite à cette étude, des aménagements pourraient être nécessaires.

3. Présentation du rapport annuel.

Document annexé à ce compte rendu.

L'employeur indique que le CACES 6 est rendu obligatoire pour les Intérimaires puisque cela est inscrit dans un accord de branche depuis le 23/12/2019.

→ Le CSE demande qu'une étude particulière soit faite sur la manutention des réapprovisionnements à la palette car des paramétrages inappropriés sont sources d'irritants et de pénibilité évitables (VL et seuils informatiques mal renseignés, lancement de P9 qui ne prennent pas en compte les dimensions des palettes et du reste picking, gestes de manutention avec le bras au-dessus de la ligne d'épaule, PPL trop nombreux, difficultés pour les préparateurs à prélever).

4. Compte rendu de l'inspection de sécurité du 20 mai 2020.

Document produit par le CSE en annexe de ce compte rendu et envoyé aux salariés par Email. Virginie mandatée par le CSE sur la production des documents et le suivi des visites présente un document synthétisant les points relevés lors des visites et la levée de ces anomalies. Elle fera le point avec le QSE avant communication aux salariés de ce nouveau document. Celui-ci sera remis à jour après chaque visite.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

5. Présentation de la notice de protection du travailleur isolé.

Document présenté en séance annexé à ce compte rendu.

Les personnels particulièrement exposés à une situation de travail isolé seront formés suite à cette information faite au CSE.

Il s'agira, en particulier, des services maintenance, entretien et des personnels opérants en dehors des périodes de fermeture du site.

6. Présentation de la notice du test de dépistage des stupéfiants.

Document présenté en séance annexé à ce compte rendu.

→ Le CSE s'étonne du temps du test qui indique 5mn sur cette fiche et qui paraît très long. Surtout lorsqu'il faudra « soutenir l'attention » de l'encadrant.

Le président indique qu'il faut surtout que le tampon éponge soit bien imprégnée de salive pour que le test soit effectif et que les 5 mn annoncés en CSE sécurité ne sont pas une proposition de la Direction mais bien une indication sur la notice des tests de dépistage, elle a donc repris cette indication dans la procédure.

7. Avancement TMS Pro.

Actuellement, un PEP'S en cours sur la gestion des déchets avec la participation du service préparation. Ce PEP'S rentre dans le champ TMS Pro et le référent du CSE devra également participer et rendre compte au CSE.

8. Point sur l'état du palettier.

→ 600 sabots de protection ont été changés dernièrement.

→ Une dizaine de supports basting ont été changés.

→ Une vingtaine de caillebotis ont été changés.

Un audit complet est prévu cette année.

→ Le CSE souhaiterait que la Direction mette en place un suivi annuel du coût de ces réfections.

9. Point sur l'ergonomie de poste des administratifs.

Un devis a été réalisé avec comme équipements : repose-pied, fauteuil, caisson de tiroir, lampe, souris ergonomique (les équipements précités ne sont que des exemples : liste non exhaustive).

Les modifications listées ont été mises au budget 2020 mais qu'au regard du contexte ces lignes ont été gelées jusqu'à instruction du groupe. La Direction ne peut donc pas prendre l'engagement formel d'effectuer des aménagements de poste de travail sur 2020.

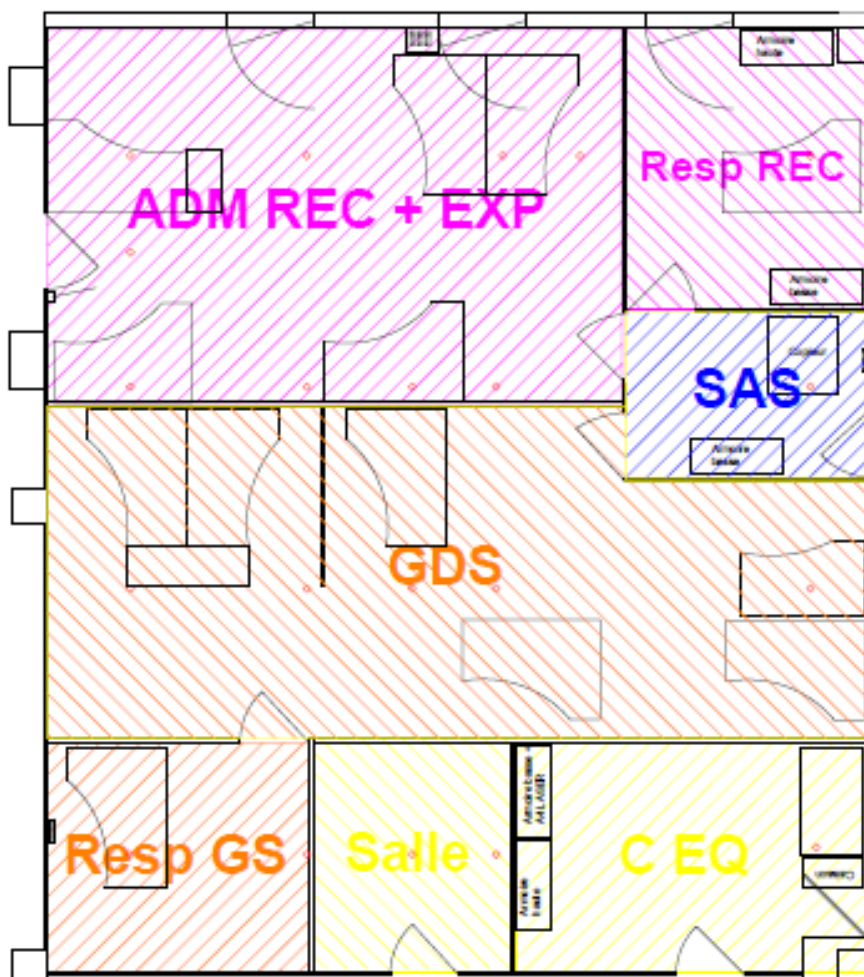
Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

A noter : que tous les postes administratifs sont équipés de double écran. Ce qui a permis d'améliorer l'ergonomie et l'efficacité des tâches informatiques.

10. Point sur le réaménagement des bureaux administratifs du bas.

Le dernier projet a été présenté en séance. Il prend en compte de nombreuses remarques des salariés impactés. Il faudra prévoir le repositionnement des sprinklers et des appareils d'air conditionné et chauffage.



→ Le CSE remarque qu'un service récupère l'ensemble des fenêtres qui s'ouvrent sur l'extérieur. L'ambiance lumineuse et la ventilation devront donc être prioritaires dans le projet.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

11. Point sur les passages piétons dans l'entrepôt.

Un état des lieux a été réalisé par Nicolas avec l'aide de Sylvain.

En priorité, il faudra supprimer les anciens traçages prêts des passages entre les cellules et réaliser les nouveaux traçages.

Des traçages seront à réaliser afin de faire un cheminement complet vers les salles de charge.

Le traçage en cellule une qui a été réalisé prêt des quais devra être déplacé et tracé comme sur les autres cellules.

Des tractages mal réalisés ou effacés sont à rénover.

12. Point sur le télétravail.

Suite à l'épisode de confinement et au retour sur cette organisation mise en place rapidement, la Direction indique que le télétravail a connu des difficultés puisque l'infrastructure informatique n'est pas adapté pour le moment :

→ Temps de connexion, attentes nombreuses, réseau personnel du salarié avec un débit fluctuant ou inadapté.

→ Sécurité des réseaux.

A cela, il faut ajouter que le ressenti personnel n'est pas égal.

La Direction indique une distanciation sociale, un déséquilibre auprès des collaborateurs engendré par le manque de proximité et les difficultés techniques.

Le Président souhaite dans un premier temps répondre à toutes ses difficultés et sera pas la suite ouvert à une discussion sur ce sujet afin de potentiellement mettre en place une organisation qui pourrait satisfaire les salariés intéressés.

→ **Le CSE souhaite réellement que le télétravail soit mis en place pour les salariés dont le poste permet cela. Il faudra tout de même faire en sorte que les périodes de télétravail ne soient pas trop longues et encadrées par un accord afin que salariés, direction et élus y trouvent un intérêt QVT et nécessités de l'entreprise.**

La séance est levée à 11h27

Le Secrétaire
Alain JOUAN

Le Président
Frédéric GRASSART